

## Gérer mes biens immobiliers

Le service "Gérer mes biens immobiliers" accessible depuis [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) continue d'évoluer. Découverte de ces nouvelles fonctionnalités...



Faciliter les démarches des propriétaires immobiliers, c'est l'objectif du service "Gérer mes biens immobiliers" mis en place en 2021 par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

Depuis l'espace personnel [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), les propriétaires peuvent ainsi consulter facilement les informations de leurs biens et réaliser leurs démarches administratives en quelques clics.

Parmi les nouvelles fonctionnalités offertes dans le cadre des formalités obligatoires liées à des travaux d'urbanisme/droit du sol, les usagers peuvent :

- Déclarer ses travaux d'agrandissement ou d'aménagement comme un garage, une piscine ou une véranda en ligne. Le service propose également un pré-remplissage simplifié et un accompagnement personnalisé.
- Effectuer une déclaration de fin de travaux depuis le service en ligne. Il n'est désormais plus nécessaire de se déplacer.
- Mettre à jour ses démarches fiscales entièrement en ligne, une fois les travaux de construction ou d'aménagement sont terminés.
- Répondre depuis leur espace aux demandes de l'administration concernant des locaux existants, ayant pour objectif de vérifier la justesse des éléments d'évaluation dont elle dispose.

Prochainement, le service "Gérer mes biens immobiliers" permettra de déclarer l'occupant des locaux d'habitation. Le service sera complet et permettra à chacun de réaliser l'ensemble des démarches liées à ses biens directement en ligne.

Liens utiles  
[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)